Conditions d'utilisation de PrintUNIL

> Les présentes conditions générales s'appliquent **aux étudiants et aux personnes externes à l'UNIL**. Elles ont été validées par la direction de l'UNIL le 6 juin 2011 et présentées à la FAE le 8 juin 2011.

> Pour les imprimantes réservées au personnel de l'UNIL (staff-…), voir Conditions d'utilisation des PrintUNIL staff.

1 But de PrintUNIL

Le Centre informatique de l'UNIL (Ci) met à disposition des étudiants de l'UNIL des imprimantes multifonctions en self-service dans les couloirs de certains bâtiments de l'UNIL. Ce projet est appelé PrintUNIL et vise à doter les étudiants de l'UNIL, bientôt tous équipés d'un laptop et usagers du Wi-Fi, d'un véritable bureau mobile.

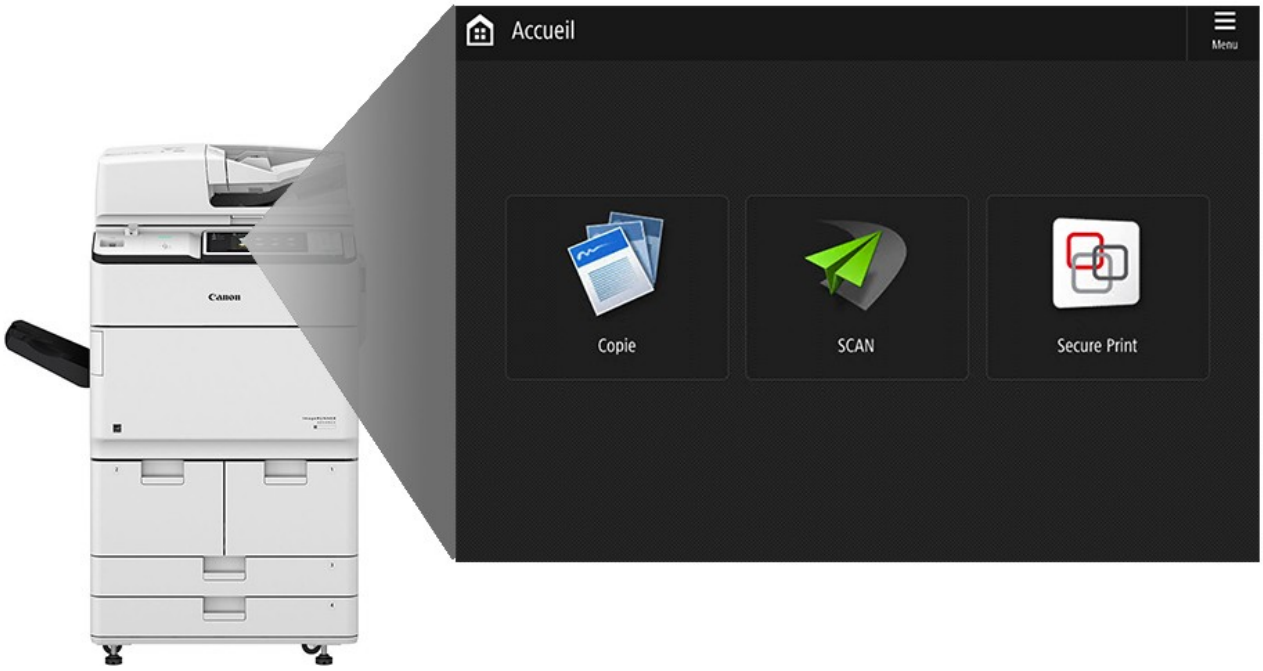
1.1 Nombre de multifonctions et emplacements

- 28 multifonctions Canon noir blanc
- 13 multifonctions Canon couleur
- Les multifonctions sont disponibles en libre accès aux emplacement suivants :
  - Anthropole, niveau 2 à côté de la Reprographie.
  - Internef, niveau 2 dans le hall et à la BDSE
  - Amphipôle, niveau 3 dans le hall
  - Amphimax, niveau 4
  - CHUV, espace Xanadu 09
  - César-Roux 19, bureaux 01.07 et 01.09c
  - Unithèque, niveau 4 à la bibliothèque
  - Géopolis, niveau 2 dans le hall
  - Synathlon, niveau 2

- BCUL - site Riponne

1.2 Les principales fonctionnalités de PrintUNIL

- Imprimer en noir-blanc et couleur, en recto ou en recto-verso
- Photocopier en noir-blanc et couleur, en recto ou en recto-verso
- Scanner OCR (reconnaissance optique des caractères) avec envoi du document vers la boîte email UNIL
- L'étudiant peut envoyer ses impressions sur PrintUNIL depuis :
  - son ordinateur portable (Windows 7 et suivant, macOS 10.7 et suivant)
  - un ordinateur d'une salle de cours administrée par le Ci
  - un poste de recherche documentaire de la BCU à l'Unithèque
- PrintUNIL fonctionne selon le principe de l'impression itinérante. Toutes les impressions sont envoyées sur une imprimante virtuelle, elles seront ainsi disponibles sur n'importe quel multifonction
- La CampusCard UNIL identifie les utilisateurs.



2 Coûts

Liste des prix des prestations de PrintUNIL :

Prestations	Prix	
	PrintUNIL	PrintUNIL-Couleur
Scan couleur avec OCR	gratuit	gratuit
1 page A4 noir blanc recto	1 crédit	4 crédits
1 page A4 noir blanc recto verso	1 crédit	4 crédits
1 page A4 couleur recto		4 crédits
1 page A4 couleur recto verso		4 crédits

> Vous pouvez utiliser le nuage d'impression noir blanc "PrintUNIL" pour imprimer vos documents au tarif réduit (1 crédit la page recto ou recto verso) sur les imprimantes couleur

2.1 Crédits d'impression

Crédits d'impression offerts	300 au début de chaque semestre (1.08 et 1.02) jusqu'à un maximum de 600 crédits. (cf. exemples ci-dessous)
Paquet de 100 crédits supplémentaires	CHF 10.-
Lieux de recharge	https://my.unil.ch ou application mobile "Unil Campus"

Prenons le cas de quelques comptes PrintUNIL juste avant et juste après la distribution automatique des crédits gratuits. Cette situation peut se présenter au début de chaque semestre, en février ou en août.

Solde avant	Solde après	Commentaire
-48 crédits d'impression	252 crédits d'impression	L'étudiant reçoit l'entier des crédits offerts pour le semestre, soit 300.
240 crédits d'impression	540 crédits d'impression	L'étudiant reçoit l'entier des crédits offerts pour le semestre, soit 300.
420 crédits d'impression	600 crédits d'impression	L'étudiant reçoit seulement 180 crédits car aucun crédit gratuit n'est offert au delà d'un solde de 600.
600 crédits d'impression	600 crédits d'impression	L'étudiant ne reçoit aucun crédit d'impression car le plafond de 600 est atteint.
720 crédits d'impression	720 crédits d'impression	Si un étudiant a acheté des crédits au-delà de la limite des 600, son dû est conservé mais il ne touchera pas non plus de crédits gratuits, car le plafond de 600 est atteint.

Dans le calcul du solde des crédits, aucune différence n'est faite entre les crédits achetés ou ceux qui ont été offerts par l'UNIL.

3 Conditions d’accès et validité des crédits

- Le système PrintUNIL est prioritairement **destiné aux étudiants immatriculés à l'UNIL** . Néanmoins, les collaborateurs UNIL et les personnes de passage peuvent l’utiliser.
- Pour utiliser le service, l’étudiant doit avoir ses **accès informatiques ouverts et activés** et disposer d’une **CampusCard validée**.
- Les crédits d’impression n’ont pas de valeur monétaire, ils ne peuvent en aucun cas être convertis en argent.
- Les crédits sont intransmissibles.
- Lors de la fermeture des accès informatique UNIL (exmatriculation,...), le compte PrintUNIL est fermé aussi. Tous les crédits non-utilisés sont alors perdus. Ils ne peuvent faire l’objet d’un remboursement.

4 Litiges

- En cas de perte de crédits d'impression due à une défaillance technique (impressions corrompues,...), l’utilisateur peut contacter le helpdesk (021/692.22.11, helpdesk@unil.ch) pour obtenir un remboursement en crédits d’impression. Il doit alors indiquer la date, l’heure, la machine qui a posé problème, le nombre de page perdues et son nom d’utilisateur.
- Si la demande est justifiée, le Ci procédera au remboursement en crédits d’impression dans les 5 jours ouvrables.
- Le Ci n'entre pas en matière pour des pertes inférieures à 50 unités, en raison des 600 qui sont offertes chaque année.
- Le Ci n’effectue, en aucun cas, de remboursements en espèces.
- **Le Centre informatique de l'UNIL n’offre aucune garantie quant au bon fonctionnement de PrintUNIL et ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages survenus suite à l'échec d'une impression.**

5 Régles générales

- Ces conditions sont valables pour le système PrintUNIL, dès le 1er août 2011.
- PrintUNIL étant susceptible d'évolution, le Ci se réserve le droit de procéder, sans préavis, notification ou indemnité, à toute modification des services, de leurs contenus et/ou des présentes conditions d’utilisation qui demeureront consultables sur le site https://go.unil.ch/printunil

---

Créé 2019-12-18 12:32:23 UTC par Gilles Ritzmann
Mis à jour 2026-11-19 10:21:13 UTC par Jean-Christio Martin